



MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE DISRAELI

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

adoptées par le conseil municipal

le 6 décembre 2023

REVENUS :

Taxes :	1 663 502.00 \$
Païement tenant lieu de taxes :	2 915.00 \$
Revenus de transferts :	277 508.00 \$
Services rendus :	2 600.00 \$
Imposition de droits :	83 000.00 \$
Amendes & revenus d'intérêts :	13 500.00 \$
Autres revenus :	72 000.00 \$
TOTAL DES REVENUS :	2 115 025.00 \$

AFFECTATIONS (Pour équilibrer le budget)

Affectation de surplus accumulé à l'exercice 2024	- \$	
	2 115 025.00 \$	2 115 025.00 \$

CHARGES :

Administration générale :	570 036.00 \$	
Sécurité publique :	354 431.00 \$	
Transport :	485 365.00 \$	
Hygiène du milieu :	300 118.00 \$	
Aménagement, urbanisme et développement :	84 878.00 \$	
Santé et bien-être :	200.00 \$	
Loisirs et culture :	123 861.00 \$	
Frais de financement :	- \$	
Immobilisations à même le budget :	<u>196 136.00 \$</u>	
TOTAL DES CHARGES ET ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT :	2 115 025.00 \$	2 115 025.00 \$

EXCÉDENT NET : - \$

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS :

	191 253.00
2024	\$
2025	— \$
2026	— \$

Renseignements additionnels

:

Taux des taxes 2024 :

Taxe foncière générale :	0.37 \$ / 100 \$ d'évaluation	– Augmentation du rôle en 2024 : 67 %
Taxe matières résiduelles :	254 \$ / logement	
Taxe sécurité publique :	139 \$ / unité d'évaluation	– Augmentation des dépenses (charges) : 6.20 %
Taxe affaire commerciale :	0.10 \$ / 100 \$ d'évaluation comm.	
Taxe affaire exploitation agricole et forestière :	300 \$ par exploitation	– Augmentation de la taxe foncière en 2024 : 3.80 %

Donné à la Municipalité de la Paroisse de Disraeli, ce septième (7^e) jour de décembre 2023

Par : Rock Sadoine, directeur général et greffier-trésorier